



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue
DG Gouvernance
D Développement
et

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanani Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Brouxdelmaë KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPA KOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANT Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIED Doh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODI mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHOBI Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRA Kouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKOUASSI Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDIBY Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbode Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs; Nom de l'auteur; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël	16-29
DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ OUSSOU Kouadio Jean Richard	30-44
LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022) OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi	45-60
LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON) Steeve Elvis ELLA	61-71
LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERSPECTIVES BROU Marie Sylvana	72-87
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTÉ AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITÉ DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITÉ (2016 -2024) KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé	88-104
MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE Arsène	105-116
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC)	117-129
NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE GBAKA Loulou Guy	130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PREFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)	
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline	151-171
LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES	
EKPO Kouadio Victorien	172-184
POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022	
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana	185-199
LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-COTE D'IVOIRE)	
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHETCHE Obou Mathieu .	200-218
DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso	219-235
LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)	
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond	236-257
ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)	
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck	258-273
L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ	
ADJE Tanoh Linda Danielle épouse BAH	274-285
LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE	
SILUE Tangologo	286-301
LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES	
SOULEYMANOU Kadouamai	302-324

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE	
BAMBA Ladji	325-337
AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épouse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique	338-361
CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994	
DJE Yao Lopez	362-376
GOVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOUKOU (CÔTE D'IVOIRE)	
BAMBA Mansé	377-391
LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE	
ELLA Kouassi Honoré	392-406
EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	
KINDA Augustin	407-421
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE	
KOFFI Kouadio Fabrice	422-439
CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900	
KOSSOU Sovi	440-461
CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)	
Ekian Noël N'GORAN	462-477
COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO	
SORO Kassoum	478-495
POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS	
SOUMAHORO Sainghot	496-512
LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI	513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONNER » LES ENTITÉS ? KOUASSI Assanti Olivier	531-546
MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002) YEO Mamadou	547-560
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ? AYENAGBO Kossi	561-578
DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRE (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin	579-602
GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE LAMAHA Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy	603-623
GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES KONE Kapiéfolo Julien	624-642
GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué	643-661
GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES KONAN N'Guessan Olivier	662-677
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise	678-693
LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY	694-711
GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire	712-728
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE	

DOUFELGOU I AU NORD TOGO

DJALNA Kouyadéga729-748

IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA

DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..749-769

GOVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS

GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor770-786

ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES

ILAHIRI Mylène Stéphanie787-804

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ

KAMBIRÉ Bêbê et KOUASSI Charles Aimé805-824

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO

KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin825-846

ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS

Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE847-864

AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)

KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué865-883

LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN

Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN884-902

LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE

Robert NGOMEKA903-917

AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE

Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO918-931

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU

CAMEROUN <i>SANAMA AMBASSA</i>	932-949
LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ? SEY Henri Joël	950-967
COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD) SISSOKO Pierre Soriba	968-984
MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES TATA Gaston Gabriel	985-1000
QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ? TOB-RO N'Dilbé	1001-1020
DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES Á BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima	1021-1036
RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE Boni Hyacinthe KPANGBA	1037-1054
DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI ALASSANE Abdourazakou	1055-1067

Gouvernance territoriale et environnementale

**COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE
RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)**

Thème : décentralisation et assainissement à Bamako

Decentralization and Sanitation in Bamako

SISSOKO Pierre Soriba, Doctorant.

Institution : École Doctorale des Sciences et Technologies du Mali (EDSTM)

Spécialité : Anthropologie médiale

Résumé :

Au Mali, son processus de décentralisation est mis en œuvre en 1997. Elle fait suite à une volonté de la masse populaire. Le système d'organisation se manifeste par l'établissement des services publics au niveau local afin de répondre aux besoins de la population. Dans cette dynamique, le secteur de l'assainissement a connu le transfert des compétences par décret N°2014-0572. L'article s'efforce de montrer les interactions entre les acteurs selon les objectifs de la décentralisation, les difficultés auxquelles sont confrontés les services déconcentrés dans l'exécution de leurs tâches. Réalisé dans le district de Bamako (Mali), opté pour la méthode qualitative adossée à l'approche par l'enchevêtrement des logiques sociales. Il ressort de ce travail que le secteur de l'assainissement se caractérise par la non-application des textes à travers des conflits de compétences et de ressources humaines et financières, de l'implication au désengagement de l'État, de l'inclusion à l'exclusion des plus vulnérables.

Mots clés : Bamako, Décentralisation, Assainissement

Abstract:

Mali launched the decentralization process in 1997. It is the result of a popular desire. This organizational system is manifested by the spread of public services at the local level in order to meet the needs of the population. It is in this context that the sanitation sector experienced the transfer of skills by decree. The objective of this study is to understand the interactions between the actors according to the objectives of decentralization, the difficulties faced by the decentralized services in the execution of their tasks. Carried out in the district of Bamako (Mali), we used the qualitative method based on the theory of social networks and the approach by the entanglement of social logics. It emerges from this work that the sanitation sector is characterized by the non-application of texts through conflicts of skills and human and financial resources, from the involvement to the disengagement of the State, from the inclusion to the exclusion of the most vulnerable.

Keywords: sanitation, Bamako, Decentralization.

Introduction

La décentralisation, au Mali, est une réforme qui fait suite aux mouvements politiques et populaire conduisant à la chute du régime de Moussa Traoré en 1991 (Béridogo 1997; Kassibo 1997). Pour les porteurs de ce système d'organisation de la société, l'État serait en difficulté de répondre aux besoins de la population. Ainsi, après le coup d'État de 1991, le président Alpha Oumar Konaré met en œuvre cette volonté politique.

Dans la littérature institutionnelle, le rapport de Brikké (1999) sur les types de décentralisation retient l'attention d'aucuns. Ainsi, la décentralisation peut-être de trois sortes : La dévolution ; la délégation et la déconcentration. En premier lieu, La dévolution est le transfert de l'autorité et de la responsabilité décisionnelle vers les gouvernements locaux, ensuite, la délégation est l'assignation des droits et des responsabilités à une unité "concessionnaire, et enfin, la déconcentration décrit les arrangements administratifs en personnel, en équipements et en ressources au sein d'une même organisation ou institution allant du niveau central vers le niveau local (Brikké 1999, p. 3).

La dévolution sied le plus à la décentralisation au Mali. Ainsi, la responsabilité et l'autorité impliquent un changement de pouvoir, d'activités dans la main des acteurs. Il implique la gestion des offres de services publics comme l'approvisionnement en eau, l'organisation de l'espace et de l'assainissement par les collectivités. Concernant ce dernier, le processus de décentralisation aboutie au transfert de compétences et de ressources financières aux collectivités (MEADD 2023).

Le processus a pour finalité d'assurer le bien-être de la population. C'est à dire limiter la corruption, l'injustice, la création d'emplois. Pourtant, au Mali, spécifiquement à Bamako, les difficultés de réponse des collectivités aux besoins de la population ne sont pas étrangères dans les mouvements politiques, les rapports et les écrits scientifiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit cet article dont l'objectif est de comprendre les interactions entre les acteurs selon les objectifs de décentralisation, les difficultés auxquelles sont confrontés les services déconcentrés dans l'exécution de leurs tâches.

Dans la littérature scientifique, le rapport entre la décentralisation et l'assainissement est abordé sous différents angles surtout en Afrique. Elle est abordée pour évaluer les difficultés de satisfaction des collectivités dans l'offre des services publics (André et al. 2012; Blundo et Pétric 2013). André et ses collègues montrent les réussites et les difficultés

d'application de la décentralisation. Au Mali, peu d'études mettent l'accent sur le rapport entre l'assainissement et la décentralisation. Les études mettent l'accent sur les difficultés de la décentralisation. D'où cette contribution dans la dynamique d'apporter une once de réponse à cette préoccupation. L'assainissement dans le contexte de la décentralisation est un projet de développement public. En ce sens, il est objet de l'anthropologie du développement. Ce travail répondra aux questions suivantes :

Comment était organisé le secteur de l'assainissement avant la décentralisation ?

Quels sont les obstacles à la réforme du secteur de l'assainissement ?

Afin de répondre à ces questions, cet article s'articule autour de en deux grands axes. Le premier, un axe théorique. Ensuite, l'accent sera mis sur les résultats de l'assainissement dans le contexte de la décentralisation.

1. Méthodologie

1.1 Zone d'étude

Le travail porte sur le district de Bamako capitale du Mali. Bamako regorgeait six communes avant la dernière réforme où elle compte désormais sept (7) arrondissements (MATD 2023). Cette ville, selon la répartition de la population des ménages ordinaires par sexe du chef de ménage, l'effectif des ménages ordinaires et la taille moyenne selon la région, la population de Bamako est de 4 211 468 (« RGPH5 » 2023).

1.2 Méthode

Ce travail est qualitatif. Ce qui mène à une recherche documentaire adossée sur l'enquête ethnographique. La recherche documentaire a permis de parcourir les écrits sur la décentralisation afin de situer la décentralisation dans l'Histoire. L'enquête sur le terrain a été réalisée de février 2022 à décembre 2024. Ce terrain s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat en anthropologie. Nous avons réalisé des entretiens et observé les acteurs dans les activités. Au total 56 entretiens formels ont été réalisés. Ils ont porté sur les acteurs de l'assainissement.

2. Développement

2.1. Organisation administrative du district de Bamako avant la décentralisation dans le domaine de l'assainissement

Le district de Bamako avant la décentralisation dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement était composé de quatre grands acteurs : le gouvernorat du district de Bamako, la mairie du district, la direction nationale de la santé et la direction de l'urbanisme. Le gouvernorat était l'ordonnateur, la mairie du district organisait les activités de collecte des déchets solides et liquides. Quant à l'urbanisme, il s'occupait des questions d'aménagement en appui à la mairie. La Direction nationale à travers le service d'hygiène s'occupait du respect des normes d'hygiène et d'assainissement.

Pour impliquer la population, la méthode utilisée était le contrôle et la sanction. Cette pratique est liée au système de gouvernance de la première république jusqu'au coup d'État de 1991. Puisque la décentralisation commence avec l'accession du Président Alpha Oumar Konaré au pouvoir en 1992. Même si elle se concrétise en 1997 (Béridogo 1997), dans la première et deuxième république, une attention particulière était portée sur le comportement des jeunes pour le respect des mœurs. C'est ce que défend Rillon 2010. Il estime que l'État malien, dans le but d'avoir de bon citoyen, développe la brigade citoyenne (Rillon 2010). Pendant le coup d'État de 1991, à Bamako, les bureaux du service d'hygiène ont été saccagés par les manifestants. Ce qui montre bien la non-intégration des textes de l'hygiène et de l'assainissement par la population. Pour un ancien du service d'hygiène, « *on considérait le service d'hygiène comme un complice aux acteurs du pouvoir de l'époque. Du coup, tous les efforts sont tombés dans en désuétude. C'est ainsi que le gouverneur a confié cet tâche aux mairies.* » (M.T, INFS)

L'éloge adressé au service d'hygiène par les aînés et les anciens directeurs de la Direction des Services Urbains de la Voirie et de l'Assainissement(DSUVA), ne semble pas dans la pratique, passer par la population. Les fonctionnaires de l'époque arrivaient à leurs fins par la répression. Le système est considéré par la population non pas comme contribuant au bien-être de la population, mais comme une dictature. La participation de la population à l'hygiène et à l'assainissement était induite de l'extérieur par les acteurs institutionnels. La répression du service d'hygiène est la meilleure formule pour amener la population à adhérer à la politique d'assainissement. Dans les marchés, les ménages ; le service d'hygiène était connu de tous. « *Tu sais ma maman a travaillé au service d'hygiène, dans les rues on n'osait pas laisser l'eau stagnée dans la rue.* » Avance Un habitant de Lafiabougou, (M.D, Lafiabougou). Les ménages producteurs des plus grands déchets à Bamako, aujourd'hui, se conformaient dans le passé aux exigences du service d'hygiène. Si la gestion des déchets solides et liquides est appréciée par les aînés aujourd'hui, surtout l'aspect civique, le taux de la population de Bamako n'était pas assez élevé . L'espace couvert

par la voirie et le service d'hygiène n'avait pas atteint le taux actuel. De 1969 à 1987, la population a évolué de 189 000 habitants à 646 163 habitants (Sanogo 1993, p. 69). Aujourd'hui, la population de Bamako est estimée à 4 211 468 (« RGPH5 » 2023).

Dans la gestion de l'espace, des préoccupations se sont faites sentir, notamment la construction des habitats. En effet, en ce qui concerne les constructions anarchiques, les procédures d'acquisition des terres d'habitation ont été soulignées par des chercheurs comme Balla Diarra (2003). La gestion des déchets est liée à la maîtrise de l'espace géographique, les modes de production et de consommation de la population. Dans cette lancée, il est souligné que depuis la libération du secteur de l'habitat, notamment dans l'acquisition des terres, le marché s'est agrandi sans aucun respect des textes dans le domaine. Pour Balla Diarra, elle a constitué un facteur déterminant dans la dégradation de l'environnement (Diarra 2003). Le développement de ce facteur déterminant est visible dans le district de Bamako. La non-maîtrise de l'espace géographique en amont et en aval. D'abord, les nouvelles constructions doivent se faire selon des normes d'hygiène. Ce processus n'est pas respecté à Bamako. Donc les habitations sont construites sans permis de construire incluant l'autorisation du service d'hygiène. Dans ce cas, les difficultés actuelles sont le résultat d'une insuffisance dans la planification des activités dans la gestion de l'espace et les modes de production.

La participation financière de la population était le paiement des taxes de développement régional. La voirie passait dans chaque ménage pour collecter les déchets jusqu'à la décharge finale. La voirie avait à sa disposition des caissons pour les boues des fosses. Aujourd'hui, la location varie entre 20 000FCFA à 30 000FCFA. On peut voir que cette contribution de la population ne suffisait pas pour le développement de la structure. Ces contributions existent toujours. Avec la décentralisation et la libération du secteur, la population contribue pour la collecte au niveau des ménages à travers la redevance payée aux groupements d'intérêts économiques. Un système qui doit permettre à la mairie de diminuer ses charges.

L'aspect positif du système d'organisation de l'État à travers ces acteurs ci-dessus est le suivi du service d'hygiène en matière de gestion des locaux privés, des espaces publics, l'absence de conflit de compétence et la crainte de la population au service d'hygiène.

2.2. La réorganisation des institutions et ses enjeux au niveau des collectivités

La population malienne depuis le coup d'État de mars 1991 a exprimé son désarroi à l'égard du système de gouvernance centralisé. Lors de la conférence nationale de 1991, les participants ont demandé une révision du système d'où la décentralisation (Begorre 2013).

La décentralisation peut se représenter de plusieurs manières dans une communauté (Godin-Bilodeau 2010). Au Mali, il est manifesté par la création des collectivités territoriales. L'objectif est d'être plus proche de la population afin de répondre à leur besoin. Cependant, au Mali, spécifiquement dans le district de Bamako, la décentralisation suscite des craintes voir supprimée des intérêts personnels pour certains acteurs. Ce qui n'est pas sans conséquence pour la réussite de cette réforme.

La décentralisation donne aux collectivités l'autonomie dans la construction des ouvrages d'assainissement, leurs entretiens et leurs politiques d'assainissement. La construction des ouvrages d'assainissement implique des ressources financières colossales et leurs gestions créaient des liens entre les entreprises et le bailleur, ce qui n'est pas sans intérêt personnel au Mali. Ainsi, les services déconcentrés et leurs directions respectives sont dépossédés d'une partie de leur budget confié aux collectivités. Donc la décentralisation impose une redistribution des rôles que sans un bon suivi produirait des mécontentements qui freineront son élan.

Une seigneurisation du fonctionnaire de l'État qui doit être préservé à tout prix. En tout cas, c'est ce que semble être montré par les fonctionnaires, mais aussi une image admise dans la société malienne. En effet, au Mali, être fonctionnaire, c'est être protégé, garanti. Ainsi, un fonctionnaire est naturellement respecté et a une position supérieure dans son rapport avec les fonctionnaires des collectivités, les élus communaux et les citoyens lambda.

La réussite d'une politique institutionnelle passe par l'engagement des fonctionnaires de l'État. Et pourtant au Mali, la mauvaise gouvernance des ressources de l'État est un refrain partagé sur le plan national et international. Le choix d'une stratégie doit prendre en compte les mesures d'intégration des fonctionnaires aux réformes envisagées.

En 2015, suite à une crise de la gestion des déchets solides, le gouvernement et la mairie du district ont signé un contrat avec une firme étrangère pour la collecte des déchets solides au dépôt final (Dembélé 2019). Ce projet, en plus d'autres facteurs, a échoué à cause de la non adhésion des acteurs sinon de la collaboration entre la mairie du district et le Ministère de l'environnement de l'assainissement et du développement durable (MEADD) à travers leurs fonctionnaires respectifs. Selon un responsable de la direction des services urbains de la voirie et de l'assainissement (DSUVA), « *le contrat de la firme étrangère qui gérait la collecte des déchets solides dans le district de Bamako, le projet a été initié entre des membres de la famille du président et le ministre du MEADD de l'époque. Le budget*

proposé pour la prestation était insupportable financièrement par la mairie du district de Bamako. Et le MEADD à travers son ministre s'est engagé verbalement à appuyer la mairie du district en payant une partie. Ce n'est pas comme ça qu'on gère un État. »

C'est dire que le ministère n'est pas habilité à recruter un prestataire pour la mairie du district puisqu'elle dispose d'un statut autonome. En plus, les ressources avec lesquelles le ministère se propose d'appuyer la mairie sont des ressources à transférer à la mairie du district de Bamako. Ainsi, les élus n'ayant pas les moyens de faire face au gouvernement et à la présidence, boycottent l'activité par la mauvaise volonté dans les activités d'assainissement. La réforme administrative étant délicate, son application dans une institution nécessite une analyse approfondie des enjeux afin de réduire les risques d'échec.

2.3. Décentralisation et conflit de compétence dans le domaine de l'assainissement à Bamako

C'est en 1991 que le Mali est entré dans la libération du secteur de l'assainissement (Kéita 2001). Cette réforme, fut propulsée de l'extérieur par les bailleurs (Félix 1996), mais aussi de l'intérieur par les mouvements politiques. Fondée sur l'anachronisme du système politique, le premier pouvoir après les élections concrétisera le souhait des manifestants en instaurant sur le multipartisme et la décentralisation à la suite des élections qui ont conduit Alpha Oumar Konaré en 1996. La démocratisation et la décentralisation devraient permettre de répondre aux maux qui ont conduit au coup d'État de 1991. Mais cet élan est ralenti au Mali par la non-application des textes sur les transferts de compétences dans certains domaines. Spécifiquement dans l'assainissement à Bamako, la difficulté se manifeste par le non-transfert effectif des compétences. Cette situation crée un conflit de compétences dans le district de Bamako.

Par suite, la décentralisation donne aux collectivités territoriales la latitude de créer des activités génératrices de revenus, mais aussi d'administrer une circonscription de façon autonome dans tous les domaines. À Bamako, la construction des infrastructures est conçue hors des communes. Pourtant, depuis 1993 à travers la loi N° 957-034 du 11 février 1993 qui détermine les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et ses textes modificatifs (PRIMATURE 1993), les collectivités devaient être à la base de toute initiative de développement des communes. En 2014, l'État, pour mieux faciliter l'autonomisation, adopte le décret N°2014-0572, fixant les transferts des compétences que l'État transfère aux collectivités dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre les pollutions et les

nuisances (PRIMATURE 2014). Ce transfert, jusqu'à nos jours, n'est pas acté par les services publics.

Le district de Bamako dispose des infrastructures d'assainissement. Dans le domaine des déchets solides, Bamako a un dépôt final de Noumoumbougou, mais aussi des dépôts de transit qui existaient dans plusieurs communes du district de Bamako. À travers les textes précédemment cités, les collectivités devront concevoir les projets de construction des ouvrages, afin de financer par des ressources propres ou avec l'apport de l'État comme garanti pour l'octroi d'un financement. L'État peut aussi subventionner les collectivités pour la construction des ouvrages. À Bamako, ce principe n'est pas respecté. La construction des ouvrages d'assainissement est conçue dans les ministères et les collectivités. . Même si la finalité est l'amélioration des conditions des vies des citoyens, cette procédure de l'État à travers les ministères, constitue un obstacle au développement des collectivités dans la gouvernance.

Les ouvrages d'assainissement en Afrique sont l'héritage du colonisateur. Au Mali, la ville de Bamako a hérité du système d'assainissement français y compris le système politique actuel. Ainsi, en France, depuis les années 1900, les communes ont commencé à initier des projets d'hygiène et d'assainissement autonome. La France a connu les mêmes difficultés d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Cependant, les communes sont les premiers à travers les élus à concevoir des projets d'ouvrages y compris leurs financements. Dans ces communes, les élus s'appuyaient sur le travail des hygiénistes, mais aussi l'appel est fait à des experts. C'est ce que souligne Stéphane Frioux (Frioux 2013).

À Bamako, la construction des infrastructures et leurs entretiens ne respecte ni les principes de la décentralisation ni les textes votés par l'État. Bamako, compte plusieurs collecteurs et dépôt de transit pour l'acheminement des déchets solides et liquides. De 2002 à nos jours, ces collecteurs sont entretenus par le Ministère de l'assainissement de l'environnement et du développement durable.

Dans la gestion de ces collecteurs, la gestion est de façon linéaire à savoir : le ministère de l'économie et des finances, MEADD, la DNACPN, DRACPN, la mairie du district et les communes à travers les services techniques. Pour, un ancien responsable de la Cellule Technique d'Appui aux Communes du District de Bamako (CETAC),

« Tu sais, comment est venue cette situation de rendre la direction nationale de l'assainissement du contrôle des pollutions et des nuisances (DNACPN) responsable de l'entretien des collecteurs ? En 2002, quand le Mali organisait la CAN, le gouvernement a demandé à la mairie du district de Bamako de faire un devis. La mairie à travers la proposition des prestataires a proposé un montant que l'État ne pouvait pas supporter. C'est dans ce contexte que le directeur du génie militaire de Bamako, avec la DNACPN ont organisé l'entretien de la ville et des collecteurs en impliquant les nouveaux recrues de l'armée. L'État à travers la DNACPN, s'occupait du carburant, acheter des matériaux de travail pour les nouveaux et la nourriture. Les deux ont ainsi réalisé l'entretien des collecteurs avec deux cent millions de francs CFA. Depuis, c'est la DNACPN qui s'occupe de l'entretien des collecteurs ».

Si le budget proposé par la mairie était insupportable par l'Etat, on pouvait déléguer la mairie dans le suivi des activités. En plus, aujourd'hui, le génie militaire n'intervient plus dans l'entretien des collecteurs. La DNACPN est désormais le responsable de l'entretien des collecteurs du district de Bamako même si dans les textes, son travail se limite à l'élaboration des textes, leur suivi et leurs mises en œuvre.

Le conflit de compétence ne se situe pas seulement dans l'entretien des collecteurs. Il existe dans la construction des collecteurs, des dépôts de transit et même des caniveaux. Le dépôt final du district de Bamako actuel y compris les collecteurs et des dépôts de transit ont été construits par l'État. Même s'il n'y a pas de conflit direct entre les communes et les services publics de l'État, ce conflit de compétence constitue un frein dans le développement et dans l'atteinte des objectifs de développement durable que le Mali s'est engagé à respecter.

À Bamako, les collecteurs sont repartis entre les services publics, la mairie du district de Bamako et les communes. Les projets de drainage des cours d'eau naturelle sont conçus au ministère et les communes deviennent parties prenantes des activités. Cette pratique constitue un frein à l'autonomisation des collectivités territoriales.

2.4. Démocratie et assainissement

L'éclosion de la démocratie en Afrique date des années 1960. Au Mali, elle a commencé par le parti unique. Cependant, c'est en 1991 que le Mali connu le multipartisme démocratique.

La démocratie, comme son nom l'indique, implique l'engagement de la population dans le service public. Comme tout facteur du système de développement, la finalité est la recherche du bien-être de la population. Elle rime bien avec les objectifs de développement durable (Motema, Makolo et Kitata 2023, p. 50), c'est aussi les ambitions des États africains (AMCOW 2021) et de l'UEMOA (Koné 2023). La difficulté de ces objectifs, c'est leurs intégrations dans la société. À Bamako, capital du Mali, siège de tous les mouvements politiques, la démocratie est utilisée comme un slogan des politiciens et des acteurs chargés de sa vulgarisation sans imprégnation de la population au concept. La démocratie est un concept des partis politiques qui l'utilisent à des fins électorales sans valeur humanitaire. En effet, en 1991 le Mali quitte le régime militaire de Moussa Traoré pour un régime démocratique (Béridogo 1997). Cette réforme a été faite dans la douleur puisque c'est le coup d'État qui a permis d'accéder au multipartisme et à la décentralisation.

À travers le coup d'État, les fonctionnaires de l'État et les citoyens pensent que la démocratie est synonyme du libertinage. En 1991, les structures de répression ont subies des dégâts, faute des manifestations populaires. Pour un responsable de la DSUVA, « *Le pouvoir démocratique nous empêche de procéder à la répression. Nous devons aller avec douceur. Démocratie 'fagan tè' (c'est le pouvoir démocratique).* ». (M.C, DSUVA) La démocratie devient synonyme de laisser aller.

Effectivement au temps du pouvoir d'IBK, Bamako a connu beaucoup de manifestations liées à la mauvaise gestion des dépôts de transit. Cependant, les citoyens qui constituent des piliers de la société civile ne remettent pas en cause leurs responsabilités dans la mauvaise gestion. Quant aux fonctionnaires de l'État et des Collectivités, ils considèrent la démocratie comme une gouvernance. Pourtant, le Mali compte plus de cent partis politiques aujourd'hui. Ces visions de la démocratie rendent difficile l'assainissement dans le district de Bamako. Pour les citoyens, ce sont les maires qui doivent s'occuper de l'assainissement. « *C'est à la mairie de s'occuper de la propreté des rues. Nous payons l'impôt pour ça.* » (AD, Lafiabougou) Cependant, le rôle des autres membres de la société sont moins mis en cause. Ces comportements constituent un frein à l'atteinte des objectifs de développement durable que l'État s'est engagé.

2.5. De l'inclusion à l'exclusion et pauvreté

Dans la politique nationale d'assainissement, le Mali s'est engagé à atteindre dans la mesure du possible les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, en matière de

condition de vie, d'égalité et d'assainissement (MEADD 2020). Dans ce sens, des programmes ont été adoptés et des mesures ont été prises. Dans le cadre de la croissance inclusive et le développement durable de l'agenda 2063 de l'union africaine, le Mali s'est aussi souscrit (*Ibid.*). Selon le conjoint de surveillance de l'eau et de l'assainissement (Jmp) Mali, 20% de la population malienne bénéficiait d'un service d'assainissement géré en toute sécurité (WHO/UNICEF JMP (2020) 2021). Soit 28% en milieu rural et 10% en milieu urbain (*Ibid.*). L'assainissement est un domaine transversal. Ainsi, l'insalubrité a un impact sur l'économie, la santé et biens d'autres. Dans une évaluation en 2008 de l'impact monétaire, les dommages environnementaux ont coûté environ 20% au PIB malien soit 680 milliards de FCFA(ou près de 1.3 milliard USD) (Barry et al. 2009).

Dans la politique d'assainissement du Mali, l'égalité est un des objectifs de l'hygiène et d'assainissement. Dans ce sens, les activités d'assainissement doivent permettre l'inclusion dans la fourniture des services publics en matière d'hygiène et d'assainissement. Ainsi, des efforts ont été faits par l'état selon l'évaluation des ONG françaises en matière de couverture sanitaire.

Cependant, la construction d'infrastructures d'assainissement, la mise en place de campagne de salubrité ne suffisent pas à maintenir l'hygiène et l'assainissement si les activités sont suspendues après l'arrêt de financement des partenaires. En effet, depuis 1991, des projets de lutte contre la pauvreté intègrent l'assainissement et l'implication des femmes dans les activités de développement. Ces projets n'existent plus et les associations féminines créées pour satisfaire les objectifs de ses projets sont soit remplacés soit en arrêt pour faute de soutien des partenaires.

L'assainissement étant lié à l'aide des partenaires avec la crise multidimensionnelle. Cet appui est limité. En 2006, la commune V du district de Bamako a bénéficié de l'installation de mini-égout dans certains quartiers. Après la construction de l'infrastructure, un comité a été mis en place sous le leadership du Chef de quartier pour l'entretien de l'infrastructure. Ce comité est à l'arrêt aujourd'hui.

Le désengagement de l'État dans le domaine de l'assainissement est une exigence des partenaires financiers et surtout de l'ajustement structurel de 1980 (Dorier-Apprill et Meynet 2005). L'objectif était de lutter contre la pauvreté en permettant aux jeunes diplômés d'entreprendre. Aujourd'hui, selon un rapport de l'État financé par la banque mondiale 80% des GIE créés appuyés en 1993 ne sont plus fonctionnels (MEADD et worldbank 2018). Il est

aussi à noter que les promoteurs des GIE qui ont résisté n'ont pas de compte en Banque ni de numéro de prévoyance social.

2.6. Décentralisation et gestion de l'espace

De l'indépendance à l'avènement de la décentralisation au Mali, la mobilité dans l'espace était plus contrôlée du fait de la gestion centralisée des institutions en charge.

À Bamako, l'acquisition de parcelles jusqu'à la construction est une procédure confiée au ministère de l'urbanisme et le gouvernorat du district de Bamako. La coordination entre ces différents acteurs institutionnels implique moins d'amalgames. Dans le système d'assainissement d'une ville, la manière d'occuper l'espace impacte sur son bon fonctionnement. Vu la population et la situation économique de Bamako de 1960 à 1992, le système d'assainissement convenait à la ville. En effet, la ville de Bamako dans le domaine de l'habitat, a beaucoup évolué avec la décentralisation. Même si les contextes d'études sont différents, Mohomodou Houssouba soutient que la dynamique architecturale a évoluée après le coup d'État de 1991 (Houssouba 2021, p. 6). Dans le cadre du système d'assainissement, elle doit être accompagnée par la suppression du système autonome par le système collectif. Selon un ancien directeur de la cellule technique d'appui aux communes du district de Bamako (CETAC), le système autonome, ce choix s'explique par son avantage sur l'environnement à long terme. Cependant, la continuité dans le système traditionnel est plus liée à la sous information et à la difficulté économique qu'à une vision d'ordre environnemental. C'est ce que souligne le comité interafricain d'études hydrauliques, (C.I.E.H) (COMITÉ INTERAFRICAIN D'ETUDES HYDRAUQUES 1984).

À Bamako, l'acquisition d'un terrain d'habitation passe plus par des voies informelles que formelles. Ce phénomène suscité par la mobilité spatiale est un facteur pesant dans la dégradation de l'environnement (Diarra, 2003).

2.7. Décentralisation et maîtrise du système de gestion de l'assainissement

Avec la décentralisation, les collectivités sont censées être des initiatrices des projets d'assainissement. Comme la décentralisation en France et en fonction des besoins sanitaires de la collectivité, les élus, à travers les techniciens élaborent des projets de construction et d'entretien des ouvrages d'assainissement (Frioux 2013). Après plus de vingt ans de décentralisation, les collectivités sont toujours à la recherche d'une autonomisation et de leadership. Ainsi, la politique d'assainissement étant une référence pour les acteurs de

l'assainissement, reste toujours centralisée dans la mise en œuvre des activités et de conception.

Pourtant, avec l'avènement de la décentralisation au Mali, les communes y compris le district de Bamako, ont bénéficié de soutien et des jumelages avec les communes françaises pour un développement durable. Même si les jumelages ne concernent pas seulement l'assainissement, le district de Bamako et certaines communes du district de Bamako, ont bénéficié de la formation des élus, de l'appui en matériel d'assainissement. Les communes III, IV, VI et le district de Bamako ont bénéficié du soutien en formation et en matériel (entretien). Les collaborations avec d'autres pays et collectivités ont toujours servi de développement. Dans le cas de la France par exemple, certaines communes pour initier un projet d'assainissement, organisaient des visites de compréhensions entre communes sœurs, mais aussi entre pays comme l'Angleterre et l'Italie (*Ibid.*). Si en 1930, en France, les voyages de découvertes ont servi aux communes de France, ils ont servi de tourisme et d'enrichissement d'individus qu'au développement du district de Bamako.

2.8. Décentralisation et capacité de promouvoir des activités de développement

Il est difficile d'atteindre les objectifs de développement durable sans une main-d'œuvre qualifiée et un leadership légitimé. Dans le projet de décentralisation au Mali, le transfert des ressources était un élément essentiel. Même après l'évaluation du processus de décentralisation, des décrets ont été signés pour rendre le transfert aux collectivités effectives en ressources humaines et financières. Dans les communes du district de Bamako, les services déconcentrés produisent des rapports et proposent des activités annuelles. Ceux-ci sont soumis aux élus et à leurs directions respectives. Un budget est élaboré par ces directions générales des services déconcentrés parallèlement au budget que la mairie doit normalement élaborer pour ces activités annuelles en conformité avec le plan de développement économique, social et culturel (PDSEC). Ce bicéphalisme dans la gestion des affaires publiques constitue un frein à la gestion non seulement du personnel, mais aussi dans la dynamique à donner pour l'atteinte des objectifs.

La gestion des propositions et de budget annuel sont un élément clé dans l'engagement du personnel. En plus, dans les entretiens, il est constaté que le personnel n'est pas consulté dans le suivi des activités annuelles. Dans une mairie du district de Bamako, seuls les conseillers et le chef de service financier sont seulement consultés.

De 1996 à 2024, les communes n'ont pas une maîtrise de leurs populations spécifiquement les imposants et la mobilité dans l'espace. Des communes comme la commune III et la commune V ont tenté sans suite des recensements à leur niveau. Cet échec dénote de la mauvaise volonté et de l'incompétence.

L'intervention des groupements d'intérêts économiques (GIE) dans le district de Bamako, date de 1991 (Toure, Traore et Maïga 2022). C'est à la suite d'un projet financé par la banque mondiale en réponse aux objectifs des ODD. C'est dans ce cadre que des jeunes diplômés sans emplois ont bénéficié de l'appui de la mairie du district par le biais de la banque mondiale. Ces appuis concernent des charrettes, des ânes et des équipements additifs. Cependant, cette stratégie n'a pas été suivie d'évaluation ou de réformes concrètes par rapport au projet de lutte contre la pauvreté et le maintien d'un environnement sain.

Conclusion

L'assainissement de Bamako a connu des réformes administratives dans son fonctionnement. Dans le contexte de la décentralisation, il constitue un pilier de développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce travail pour comprendre l'intégration de la politique de décentralisation dans le secteur de l'assainissement.

Le terrain a montré que l'ambition assignée à la décentralisation dans le secteur de l'assainissement est restée théorique. Il a développé le contexte de la corruption et de l'inégalité dans le district de Bamako. Cette réforme est encore jeune au Mali.

Dans une logique d'analyse du processus de développement, les obstacles liés au secteur de l'assainissement dans le contexte de la décentralisation montrent bien l'importance de notre approche. Les politiques de développement sont induites de l'extérieur ou par des acteurs politiques sans évaluation concrète de l'ancien système. Ces réformes ne tiennent pas compte des facteurs sociaux culturels des acteurs.

Pour un assainissement satisfaisant dans le contexte de la décentralisation, des ateliers de veille aux objectifs de développement doivent être organisés dans le district de Bamako

Références bibliographiques :

AFRICAN MINISTERS' COUNCIL ON WATER (AMCOW), 2021, *Lignes directrices africaines pour les politiques d'assainissement*. Abuja, Nigéria, 227 p.

ANDRE Romain, ANDRIANAMIHAJA Mamisoa, DUROYAUME Perrine, DUSSAUX Vincent, FAGGIANELLI Daniel, FROUIN Karine, HELSENS Thierry, HUGOUNENG Réjane, LAETITIA Ioseille, PALDRUP Benoît et REPUSSARD Clément, 2012, *Décentralisation et services d'eau potable et d'assainissement*, France, (coll. « Collection débats controverses »), vol. 7/, 79 p.

BARRY Moussa, DAO, Faty, KOUNINA Anna, MAÏGA Abdoulaye Idrissa, MARADAN David, MATTON Fanny, TRAORE Cheick Oumar Karamoko et ZEIN Karim, 2009, *Evaluation Economique De La Gestion Environnementale Au Mali Couts Et Benefices*, Bamako, Ministère de l'économie et des finances.

BEGORRE Henri, 2013, « Le rôle des collectivités locales maliennes »; *Civitas Europa*, 1 décembre 2013, N° 31, n° 2, p. 211-218.

BERIDOGO Bréhima, 1997, « Processus de Décentralisation au Mali et Couches Sociales Marginalisées », *Bulletin de l'APAD*, 1997, vol. 14, p. 14.

BLUNDO Giorgio et PETRIC Boris, 2013, « Anthropologie politique de l'État local en Afrique subsaharienne », *Annuaire de l'EHESS. Comptes rendus des cours et conférences*, 1 janvier 2013, p. 365-367.

BRIKKE François, 1999, *La problématique de la décentralisation dans le secteur « eau et assainissement » avec accent particulier sur la gestion des petites adductions rurales*, Bohicon, Benin, IRC.

CARLITZ Ruth et BOEX Jamie, 2017, « Decentralization and the delivery of water and sanitation services in Tanzania », 2017, p. 54.

COMITE INTERAFRICAIN D'ETUDES HYDRAULIQUES, 1984, *Conception Generalf: Des Systèmes D'assainissement Urbain Dans Le Contexte Africain*, Yaoundé, BCEOM.

DEMBELE Gaoussou, 2019, *La gestion des déchets solides ménagers et assimilés et la gouvernance urbaine dans le district de Bamako*, Environnement Urbain, Institut supérieur de formation et de recherche appliquée, Bamako, 184 p.

DIARRA Balla, 2003, *Structure urbaine et dynamique spatiale à Bamako, Mali*, Bamako, Editions Donniya, 164 p.

DORIER-APPRILL Élisabeth et MEYNET Cécilia, 2005, « Les ONG : acteurs d'une « gestion disputée » des services de base dans les villes africaines ? », *Autrepart*, 2005, vol. 35, n° 3, p. 19-37.

FELIX Julien, 1996, « L'élaboration de la politique de décentralisation au Mali : des logiques plurielles », *Bulletin de l'APAD*, 1996, vol. 11.

FRIOUX Stéphane, 2013, *Les batailles de l'hygiène : Ville et environnement de Pasteur aux trente glorieuses*, PUF., Paris, 383 p.

GODIN-BILODEAU Simon, 2010, « La décentralisation au Mali : mutations politiques locales et changements sociaux ».

HOUSSOUBA Mohomodou, 2021, « Paysage urbain et espaces culturels à Bamako: effets spatiaux du discours sur l'authenticité », 2021, p. 10.

KASSIBO Bréhima, 1997, « La Décentralisation au Mali : État des Lieux », *Bulletin de l'APAD*, 1 décembre 1997, n° 14.

KEITA Modibo, 2001, « Partenariat entre la municipalité et la société civile : exemple de la gestion des déchets urbains à Bamako ».

KONE Oumar, 2023, *Evolution Des Politiques D'assainissement Dans L'espace UEMOA Au Regard Des Lignes Directrices Africaines Pour Les Politiques D'assainissement*, s.l., Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement.

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION(ATD), 2023, « LOI N°2023-005 PORTANT STATUT PARTICULIER DU DISTRICT DE BAMAKO ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2023, « Recueil De Textes Juridiques Du Sous-Secteur De L'assainissement Au Mali ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2020, « PNA 2020 ».

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE et WORLDBANK, 2018, *Rapport diagnostic PNA 2018*, Bamako, Ministère De L'environnement, De L'assainissement Et De Développement Durable.

MOTEMA Joël Ipara, MAKOLO Liévin Mpwo et KITATA Guillaume Louis Kiyombo Mbele, 2023, *Déchets et Hygiène en République Démocratique du Congo*, L'Harmattan., Paris, (coll. « Etudes africaines »), 158 p.

PRIMATURE, 2014, « Détail des compétences transférées de l'Etat aux collectivités territoriales dans le domaine de l'assainissement ».

PRIMATURE, 1993, « Recueil De Textes ATD ».

RILLON Ophélie, 2010, « Corps rebelles: la mode des jeunes urbains dans les années 1960-1970 au Mali », 2010 p. 64-83.

SANOGO Bakary, 1993, « Chapitre III - La population de Bamako », 1993.

TOURE Drahamane Bouba-idjé, TRAORE Hamadoun et MAÏGA Fatoumata, 2022, « Les Groupements D'intérêt Économique (Gie) Dans La Pré- Collecte Des Déchets Ménagers Solides À Bamako : Entre Dynamisme Et Essoufflement », 2022, vol. 1, n° 3, p. 16.

Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene (2020), 2021, *FICHE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION DE L'EAU POTABLE, DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT AU MALI*, Bamako, International Rescue Committee.

« Cinquième Recensement General De La Population Et De L'habitat (RGPH5) », 2023.